

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES
Mercredi 11 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le ONZE MARS à 15 HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 05/03/2026

Étaient présents : MARETTE Louis, BIAIS Carole, BOUSQUET Jean-Louis, DAGNAC Eliane, EYCHENNE Marguerite, LABEUR Michel, PONS Géraldine, PUJOL Jacques, RAYNIER Valérie, ZAMBONI Daniel.

Absents excusés : BRIQUET Gaëlle, CANOUET Germaine, DARBAS Marika, DEJEAN Gaston, PITORRE Muriel, POUIL Bernadette, ROOU Christine.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

OBJET : IMPOSSIBILITE DE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE :
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CCAS 2025.

Le compte financier unique a pour vocation de remplacer le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion par le comptable public.

CDG-D, l'application de traitement des Comptes Financiers Uniques (CFU) et des Comptes de Gestion (CDG), tenue par le comptable public est actuellement indisponible.

En conséquence il n'est pas possible de voter de CFU ni de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Néanmoins, il sera proposé à l'assemblée de voter son budget en l'absence de CFU en se basant sur les résultats donnés par la comptabilité du SGC sur présentation d'une balance certifiée conforme : il s'agit de la **procédure de reprise anticipée des résultats**.

Conformément à l'article L 1612-32 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée acte les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 489.43
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 627.79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	40 117.22
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	9 238.86
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	40 117.22
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	40 117.22
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

➤ Décide d'approuver la reprise anticipée des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus.
Sont joints en annexes :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public
- La balance des comptes 2025 attestée par le comptable public.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Mazères, le 11/03/2026

Le Président,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Michel LABEUR

